

**Kant, Critique de la faculté de juger (1790), § 43 (tr. A. Renaut)**

L'art est distingué de la nature, comme le « faire » (*facere*) l'est de l'« agir » ou « causer » en général (*agere*) et le produit ou la conséquence de l'art se distingue en tant qu'œuvre (*opus*) du produit de la nature en tant qu'effet (*effectus*).

On ne devrait appeler art que la production par liberté, c'est-à-dire par un libre arbitre, qui met la raison au fondement de ses actions. On se plaît à nommer une œuvre d'art (*Kunstwerk*) le produit des abeilles (les gâteaux de cire régulièrement construits), mais ce n'est qu'en raison d'une analogie avec l'art ; en effet, dès que l'on songe que les abeilles ne fondent leur travail sur aucune réflexion proprement rationnelle, on déclare aussitôt qu'il s'agit d'un produit de leur nature (de l'instinct), et c'est seulement à leur créateur qu'on l'attribue en tant qu'art.

Lorsqu'en fouillant un marécage on découvre, comme il est arrivé parfois, un morceau de bois taillé, on ne dit pas que c'est un produit de la nature, mais de l'art ; la cause productrice de celui-ci a pensé à une fin, à laquelle l'objet doit sa forme. On discerne d'ailleurs un art en toute chose qui est ainsi constituée qu'une représentation de ce qu'elle est a dû, dans sa cause, précéder sa réalité (même chez les abeilles), sans que toutefois cette cause ait pu précisément penser l'effet (*ohne dass doch die Wirkung von ihr eben gedacht sein dürfe*) ; mais quand on nomme simplement une chose une œuvre d'art, pour la distinguer d'un effet naturel, on entend toujours par là une œuvre de l'homme.

**Alain, Système des beaux-arts (1920)**

Il reste à dire en quoi l'artiste diffère de l'artisan. Toutes les fois que l'idée précède et règle l'exécution, c'est industrie. Et encore est-il vrai que l'œuvre souvent, même dans l'industrie, redresse l'idée en ce sens que l'artisan trouve mieux qu'il n'avait pensé dès qu'il essaie ; en cela il est artiste, mais par éclairs. Toujours est-il que la représentation d'une idée dans une chose, je dis même d'une idée bien définie comme le dessin d'une maison, est une œuvre mécanique seulement, en ce sens qu'une machine bien réglée d'abord ferait l'œuvre à mille exemplaires.

Pensons maintenant au travail du peintre de portrait ; il est clair qu'il ne peut avoir le projet de toutes les couleurs qu'il emploiera à l'œuvre qu'il commence ; l'idée lui vient à mesure qu'il fait ; il serait même rigoureux de dire que l'idée lui vient ensuite, comme au spectateur, et qu'il est spectateur aussi de son œuvre en train de naître. Et c'est là le propre de l'artiste (...) Un beau vers n'est pas d'abord en projet, et ensuite fait ; mais il se montre beau au poète ; et la belle statue se montre belle au sculpteur à mesure qu'il la fait ; et le portrait naît sous le pinceau (...) Ainsi la règle du beau n'apparaît que dans l'œuvre et y reste prise, en sorte qu'elle ne peut servir jamais à faire une autre œuvre.

**Kant, Critique de la faculté de juger, AK V, 212-213 (tr. Th. Arnaud)**

Eu égard à l'agréable (*Angenehmen*), chacun se résigne à ce que son jugement, qu'il fonde sur un sentiment personnel et au travers duquel il dit d'un objet qu'il lui plaît, se restreigne en outre à sa personne. Par suite admet-il volontiers que, quand il dit : « Le vin des Canaries est agréable », quelqu'un d'autre améliore son expression et lui rappelle qu'il devrait dire : « Il m'est agréable » ; et ainsi en est-il non seulement pour le goût de la langue, du palais et du gosier, mais aussi pour ce qui peut être agréable pour les yeux et les oreilles de chacun. Pour l'un, la couleur violette est douce et aimable ; pour l'autre, morte et éteinte. Un tel aime le son des instruments à vent, tel autre celui des instruments à cordes. Disputer à ce sujet pour reprocher au jugement d'autrui, quand il diffère du nôtre, d'être d'erroné tout comme s'il s'opposait à lui logiquement, ce serait folie ; car ce qui vaut à l'égard de l'agréable, c'est le principe : chacun *a son propre goût* (dans les sens).

Avec le beau, il en va tout autrement. Il serait (précisément à l'inverse) ridicule que quelqu'un qui imaginerait quelque chose à son goût pensât à s'en justifier en déclarant : cet objet (l'édifice que nous voyons, le vêtement que porte celui-ci, le concert que nous entendons, le poème soumis à notre appréciation) est beau *pour moi*. Car il ne doit pas le nommer *beau* s'il ne plaît qu'à lui. De multiples choses peuvent avoir pour lui du charme et de l'agrément (*Annehmlichkeit*) mais personne ne s'en soucie ; mais quand il dit d'une chose qu'elle est belle, il demande aux autres la même satisfaction : il ne juge pas simplement pour lui, mais pour chacun, et parle alors de la beauté comme si elle était une propriété des choses. Il dit par conséquent : la *chose* est belle, et ce n'est pas parce qu'il aurait maintes fois trouvé les autres en accord avec lui sur son jugement de satisfaction qu'il compte sur leur accord, mais c'est parce qu'il l'exige d'eux. Il les blâme s'ils jugent autrement et il leur dénie le goût, qu'ils devraient pourtant posséder et ainsi ne peut-on pas dire que chacun a son goût particulier. Cela reviendrait à dire que le goût n'existe pas, autrement dit que nul jugement esthétique n'existe qui pourrait légitimement prétendre à l'assentiment de chacun.